



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



Gestion des alertes et notification :

les responsabilités des exploitants et des autorités

Sylvie FRAN CART

**Chef du bureau de la surveillance des denrées et des alertes
sanitaires / Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments
DGAL**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Objectif : des produits sûrs sur le marché



**Alerte sur un produit ou un lot de produits
identifiés ou non :**

**CHAQUE MAILLON DE LA CHAÎNE
ALIMENTAIRE EST RESPONSABLE
DE LA BONNE GESTION**

- **Coordination entre les acteurs**
- **Réactivité, rapidité, efficacité**
- **Traçabilité pertinente**
- **Action proportionnée**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Obligations des Exploitants



Retrait : empêcher la **distribution** et l'exposition à la vente ou l'offre au consommateur à tous les stades de la chaîne alimentaire

Rappel : empêcher la **consommation** ou l'utilisation d'un produit et/ou **informer** d'un danger

Notification : **informer** les **autorités** des décisions de retrait/rappel ou d'une situation pouvant être préjudiciable pour la santé du consommateur



Notifier Pourquoi ?



L'autorité

- Vérifie la pertinence des mesures prises ou envisagées
- Coordonne au niveau national et international
- Vérifie le bon fonctionnement de la chaîne de l'information et la mise en œuvre des mesures correctives

- Peut être appelée à communiquer
- Assure la vigilance sanitaire, adapte les dispositifs réglementaires et fonctionnels



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Notifier Comment ?



Qui ?

Premier exploitant détenteur de l'information

Comment ?

Ecrit et téléphone, sans délai, sur boîte institutionnelle avec A/R

A qui ?

DDSV du département



DAOA

DRCCRF de la région

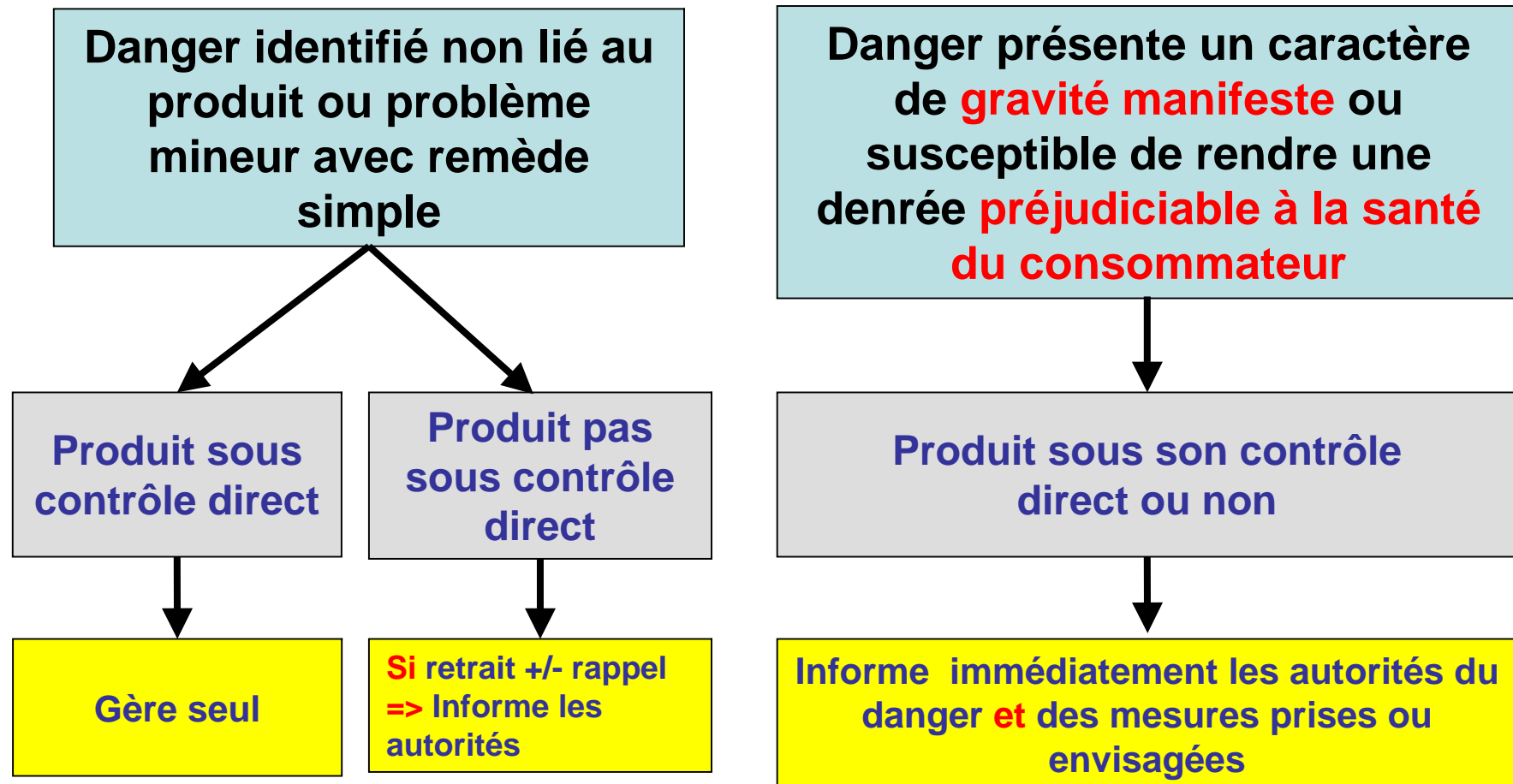


Autres que DAOA, alimentation particulière, compléments alimentaires

Notifier Quand ?



L'exploitant évalue la situation

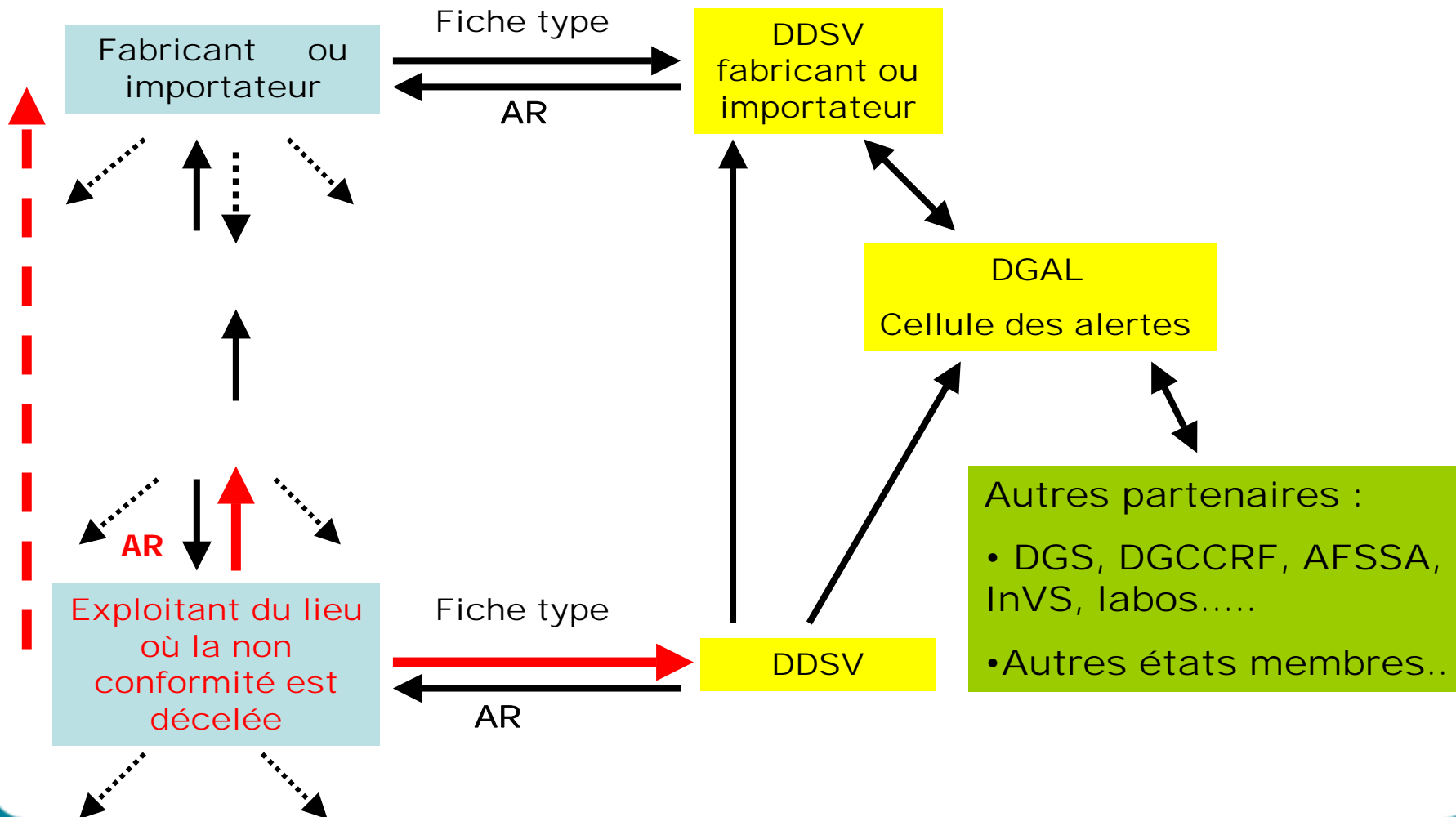


L'exploitant est responsable de l'information de son fournisseur

Circulation de l'Information



Exemple : Cas où l'exploitant n'est pas le fabricant





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

securitesanitairedesaliments.com

securitealiments.agriculture.gouv.fr



Un site d'information en 13 langues :

- pour expliquer le dispositif de sécurité sanitaire des aliments français aux **internauts étrangers et français** concernés par l'exportation et la commercialisation à l'étranger des produits agricoles et agroalimentaires français.
- la possibilité de **télécharger le guide** présentant le dispositif français dans la langue de son choix parmi les 13 proposées, d'ici la fin de l'année 2005.





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS FRANÇAIS

Français English Español Deutsch Italiano Português Polski ПОРУССКИЙ 한국어 中文 國語 العربية

[LIENS UTILES](#) | [CONTACT](#) | [PLAN DU SITE](#) | [CRÉDIT](#) | [MENTIONS LÉGALES](#)



Le dispositif de sécurité sanitaire des aliments français

- Un réel savoir-faire
- Cinq principes directeurs
- Une responsabilité partagée "Du champ à l'assiette"
- Qui fait quoi ? Qui contrôle quoi ?
- Traçabilité et transparence

Guide de la sécurité sanitaire des aliments

- Téléchargez le guide dans la langue de votre choix

Accès réservé

Identifiant :

Mot de passe :

